

Cours de langue et culture d'origine (CLCO)

Inscriptions 2022-2023

La Direction générale de l'enseignement obligatoire collabore avec différents consulats et associations dispensant des cours LCO. Leur objectif est d'encourager les élèves et les familles qui le souhaitent à maintenir un lien fort avec leur langue et/ou leur culture d'origine. Cette connaissance contribue à développer les compétences linguistiques des élèves, telles que définies dans le projet global de la formation de l'élève (cf. Plan d'études romand). Les cours sont facultatifs, sur inscriptions et ont lieu en dehors du temps d'enseignement. Le cours d'italien, permettant l'enseignement d'une troisième langue nationale, bénéficie d'un statut particulier de la 3P à la 5P et peut avoir lieu pendant les horaires scolaires.

La liste des consulats et associations reconnus par la Direction générale de l'enseignement obligatoire contient toutes les informations utiles à l'inscription des élèves qui se fait directement auprès de l'organisme de langue et culture d'origine.

<https://edu.ge.ch/qr/lco>



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX